

puis 1978 et enfin 1979, les citoyens du Canada ont vécu dans l'attente de nouvelles élections.

Essentiellement, mon projet de loi prévoirait des élections tous les quatre ans. Bien sûr, la tenue d'élections à la date anniversaire des dernières élections susciterait des problèmes de logistiques. Ainsi, les dernières ont eu lieu en février; ce serait nous engager pour longtemps à tenir nos élections en février. L'article 1 de mon bill tend à abroger l'article 50 de la loi et à autoriser le gouvernement, dans les quatre mois précédant ou suivant la date anniversaire des dernières élections, à en déclencher de nouvelles. En somme, on prévoit un jeu de huit mois, avant ou après la date anniversaire. Les Canadiens sauraient alors que des élections générales auraient lieu de telle date à telle date. Le gouvernement ne devrait jamais avoir le pouvoir de garder en réserve sa mesure législative la plus séduisante et de la présenter juste avant d'annoncer, à la surprise générale, la tenue d'élections générales. A l'époque où Lester B. Pearson était premier ministre du Canada, on faisait des sondages dans tout le pays pour savoir d'où venait le vent. Lorsque le gouvernement estimait que l'humeur publique lui était défavorable, on n'annonçait pas d'élections. Par contre, lorsque les sondages révélaient que le gouvernement avait la faveur du public, on déclenchait des élections.

Ce qui ne va pas dans le système actuel, c'est la présomption, selon laquelle le Parlement a pour raison d'être de servir le gouvernement au pouvoir alors qu'on devrait présumer que le Parlement est au service des Canadiens. Ces derniers devraient pouvoir choisir leur gouvernement et les moyens par lesquels le Parlement fonctionne ne devraient pas être entre les mains du gouvernement qui s'en servirait pour décider, en fonction de sondages d'opinions qui lui sont favorables, de la date des élections. Lors des élections de 1979, le gouvernement a attendu trois ans avant de déclencher des élections. Quelques mois de plus et le gouverneur général aurait été obligé de les déclencher lui-même.

Que le moment soit propice à une victoire ne constitue pas une raison suffisante de déclencher des élections. Si le bill à l'étude était adopté, les Canadiens sauraient que quatre ans après les dernières élections générales, à quatre mois près avant ou après le jour anniversaire, c'est-à-dire à n'importe quel moment situé à l'intérieur de cette période, se dérouleraient les prochaines élections. Les partis de l'opposition, les partis ministériels et les Canadiens sauraient donc à quoi s'en tenir. Si le gouvernement réserve ses meilleures mesures législatives jusqu'à ce moment-là, ils sauraient ce qui se prépare. Ce serait bien préférable aux procédés trompeurs qui semblent maintenant être en faveur, avec cette habitude d'effectuer de constants sondages d'opinion et de déclencher les élections au moment où le gouvernement le juge bon. Le gouvernement utilise son pouvoir de se renseigner afin de conserver le pouvoir. On déclenche aujourd'hui des élections pour se maintenir au pouvoir. Les élections ne sont pas déclenchées, comme elles devraient l'être, avec le sentiment que ce sont les électeurs qui devraient déterminer quand déclencher les élections.

Il y a eu manipulation permanente dans le déclenchement des élections. Cette pratique est injuste, et les citoyens en sont profondément mécontents. Les gens s'attendaient à des élections déclenchées à l'improviste en 1979. Les rumeurs d'élections avaient couru durant au moins toute l'année 1977 et

Élections fédérales

toute l'année 1978, année où elles auraient normalement dû se tenir. Cela ne s'est pas produit parce que les bureaux de scrutin n'étaient pas prêts. Ensuite, nous avons vu approcher la date à laquelle le gouvernement aurait été obligé de déclencher des élections, en 1979. Et pourtant, il a attendu jusqu'à la dernière extrémité que quelque chose se passe, tout en laissant les gens en suspens comme si l'administration de cette institution n'avait d'autre but que de satisfaire la soif de pouvoir du gouvernement en place. Ce que je dis pourrait s'appliquer à n'importe quel parti; tel ne devrait pas être leur pouvoir ou leur présomption.

J'ai fréquenté une université américaine pendant six ans. Bien que l'on puisse louer, critiquer ou condamner certains aspects du système américain, j'ai eu le sentiment que le fait que l'électorat sache que tous les quatre ans il sera appelé à élire son président et son gouvernement était un arrangement beaucoup plus satisfaisant que celui en vigueur au Canada où un gouvernement majoritaire a le loisir de déclencher des élections sur un thème qu'il estime populaire et espérer ainsi détenir un autre mandat majoritaire. Ce processus n'est pas utilisé très souvent au Parlement du Canada, mais il l'est dans certaines assemblées législatives provinciales.

Nous pourrions avoir un gouvernement majoritaire qui, pendant deux, trois ou quatre ans, tourmente véritablement le peuple en menaçant de se retirer bientôt. Je ne crois pas qu'un gouvernement majoritaire devrait avoir recours à des élections anticipées. Il a été élu pour gouverner et il devrait gouverner; il ne devrait pas parler de déclarer des élections. Il ne devrait pas non plus tourmenter les citoyens avec l'idée qu'il y aura bientôt des élections, alors que ce n'est pas vrai. Les gens sont ainsi continuellement en état d'alerte et ne savent plus à quoi s'en tenir. Le peuple se demande s'il y aura des élections au cours de l'hiver, puis le printemps arrive et il se passe toute une année sans qu'il y en ait eu. C'est une véritable torture que de laisser les Canadiens dans l'incertitude constante au sujet du moment où la présente institution remplacera ses membres. Cela ne peut pas continuer.

J'admets qu'une formule fixe a ses limites en ce qu'elle défie le système parlementaire. Mon bill tient compte de ce problème, car il prévoit un battement de 40 jours au début ou à la fin, au cas où un gouvernement minoritaire serait défait et que des élections seraient déclenchées au milieu de l'hiver.

Je suis sûr que les députés se rappelleront que ce fut le cas des élections de février. En tant qu'Albertain, j'ai dû aller faire du porte-à-porte en Saskatchewan, et je dois dire aux députés qu'il fait plutôt froid dans cette province en février. Les portes métalliques de certaines maisons étaient très froides. Si l'on avait retardé les élections de quatre mois, elles auraient eu lieu au printemps et leur date anniversaire serait encore plus tard dans l'année.

● (1610)

Je sais ce qui arrive au cours de l'heure réservée à l'étude des bills d'initiative parlementaire. Si l'on décide de prolonger la discussion de la teneur du projet de loi jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour l'adopter, on privera les Canadiens d'un élément permettant de prévoir l'époque des élections générales fédérales. Ceux-ci ne veulent pas que le gouvernement, quel qu'il soit, se serve du processus électoral à des fins purement politiques. J'en aurai bientôt terminé car il ne s'agit pas ici d'un bill nécessitant de longues explications. Les Canadiens en connais-